

## **Règlement du jeu – concours « Gagnez votre atelier de sophrologie avec Anaïs »**

### **Article 1 – Organisation du concours**

Le jeu concours intitulé « Gagnez votre atelier de sophrologie avec Anaïs » est organisé par Vivoptim Solutions, société éditrice du service Vivoptim (ci-après "l'Organisateur"). Il s'agit d'un jeu gratuit et sans obligation d'achat, réservé exclusivement bénéficiaires du service Vivoptim disposant d'un espace personnel actif.

Le jeu concours aura lieu tout au long du mois de décembre 2025. Les participants devront assister au maximum de rendez-vous santé proposés durant cette période. Trois (3) rendez-vous santé sont proposés chaque semaine : un "Rendez-vous Zen", un "Rendez-vous Boost" et un "Rendez-vous Vitalité".

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement. La participation est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par utilisateur gagnant.

### **Article 2 – Conditions de participation**

Le jeu concours est ouvert exclusivement aux personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Être utilisateur du service Vivoptim et disposer d'un espace personnel actif pendant toute la durée du mois de décembre 2025 ;
- Participer à un ou plusieurs rendez-vous santé (Zen, Boost ou Vitalité) organisés durant le mois de décembre 2025.

La participation est individuelle, nominative et limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail). Toute participation ne remplissant pas ces conditions ou réalisée après la période de jeu sera considérée comme nulle.

### **Article 3 – Modalités de participation et désignation des gagnants**

Pour participer au jeu-concours, les utilisateurs doivent assister aux rendez-vous santé proposés par Vivoptim pendant le mois de décembre 2025. Chaque participation à un rendez-vous santé (Zen, Boost ou Vitalité) sera comptabilisée.

À l'issue du mois de décembre 2025, un classement sera établi sur la base du nombre de participations aux rendez-vous santé.

Les cinq (5) utilisateurs ayant participé au plus grand nombre de rendez-vous santé au cours du mois seront déclarés gagnants. En cas d'égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort sera effectué pour départager les ex æquo.

#### **Article 4– La récompense**

Le lot à remporter consiste en une séance individuelle de sophrologie d'une durée de trente (30) minutes, animée par Anaïs, sophrologue partenaire de Vivoptim. Aucun échange, remboursement ou contrepartie financière ou en nature ne pourra être réclamé.

#### **Article 5 – Information des gagnants**

La sophrologue contactera personnellement les cinq gagnants par e-mail, à l'adresse liée à leur compte Vivoptim, pour fixer ensemble la date de leur séance en janvier 2026. En cas d'absence de réponse de la part du gagnant dans un délai de quinze (15) jours après la prise de contact, le lot sera considéré comme perdu.

Vivoptim Solutions ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

#### **Article 6 – Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problèmes techniques (accès à internet, connexion à l'espace personnel, etc.) empêchant la participation au concours.

#### **Article 7 – Utilisation des données personnelles des participants**

Pour participer au jeu concours, les utilisateurs consentent à ce que leurs données personnelles soient utilisées dans le cadre exclusif du déroulement du concours. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait de leurs données personnelles.

Les données collectées (participations aux rendez-vous santé, identification du gagnant, contact pour la remise du lot) ne seront ni conservées au-delà de la durée nécessaire, ni transmises à des tiers.

Pour exercer leurs droits ou poser toute question relative à leurs données personnelles, les participants peuvent contacter le DPO de Vivoptim Solutions à l'adresse suivante : VIVOPTIM SOLUTIONS – DPO – 3 Square Max Hymans, 75015 Paris ou par courriel : dpo@vivoptim.com

## **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la disqualification immédiate du participant.

## **Article 9 – Modification du règlement**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de tout événement rendant son organisation impossible.